



Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents : Daniel BELLEGARDE, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Yves CAIRON, Annie GAT, Brigitte NEF, Jean-Marie POUWELS, Daniel LECUYER, Thierry PERON, Dominique ANCEY, Natacha BENALI,

Pouvoirs :

V. RUBEAUX à D. ANCEY

P. POUDEVIGNE à G. CHAZAL

Absent excusée : Lydia ZIADE

Absente : Marie VITALI

Date de convocation : 18 mars 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

POUVOIR : 2

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

La séance est ouverte 20h40

DEL 20-2022 : CHANGEMENT DU PRESTATAIRE – LOGICIEL ENFANCE-FAMILLE

Il avait été proposé le renouvellement d'une convention avec le prestataire avec 3D OUEST pour faire évoluer l'ancienne version, et permettre une gestion unique pour tous les temps périscolaires et extrascolaires

Toutefois, de nombreux dysfonctionnement entraînant des difficultés de gestion sont apparus, avec de gros problèmes de facturation entraînant un mécontentement des familles.

Suite aux éléments, Monsieur le Maire propose de changer de prestataire

Après une analyse des propositions, il propose de retenir la société ICAP

- Installation et mise en place du logiciel, avec matériel : 3 000/3500 euros HT
- Formation : 2 000 HT
- Maintenance annuelle : 1 860 euros de maintenance annuelle.

Le conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire

- **APPROUVE** le choix du prestataire
- **AUTORISE** l'inscription des crédits nécessaires au budget
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes afférents à cette décision et les renouvellements éventuels



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 084-218400554-20220324-202022-DE



DEL 20-2022

Pour 17	Contre /	Abstention /
------------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication*

DEL 2022-01